

Conseil Exécutif du 29 mai 2009

**DELIBERATION N° 110/2009**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LYCEE EMILE LETOURNEL  
- ACTION PEDAGOGIQUE – ANNEE SCOLAIRE 2008/2009 -**

**LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le rapport de présentation générale du Budget Primitif 2009 ;
- VU** la délibération n°66/2009 du 24 mars 2009, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Primitif dans la limite de 1 926 100 € au chapitre 65.
- SUR** le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1** : Le Conseil Exécutif Territorial décide :

- d'accorder au Lycée Emile Letournel une subvention de fonctionnement de 4 400 € au titre de 2009 pour l'organisation de séjours de découverte au Canada sur la période mai-juin 2009 détaillés comme suit :
- Action Educative « Sport et Environnement » aux Iles de la Madeleine – Classes de Sixième : 1 600 €
- Séjour pédagogique sur Halifax – Classe de 3ème européenne : 480 €
- Séjour pédagogique sur St-John's de Terre-neuve – Classe Terminale BEP CSS : 520 €
- Séjour « A la découverte de l'Acadie historique » - Classes de 1ères ES et L : 960 €
- Séjour pédagogique sur St-John's de Terre-neuve – Classes de seconde et terminale BEP Maintenance de véhicule et matériel : 440 €

- Séjour pédagogique sur St-John's de Terre-neuve – Classe de terminale BEP Métiers de la comptabilité : 400 €


- de prélever la dépense correspondante au chapitre 65, nature 6574, fonction 28, enveloppe 7490, du budget territorial.

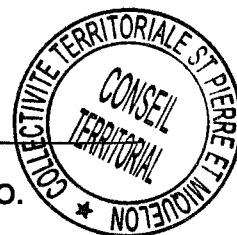
**Article 2 :** Le versement de la subvention interviendra dès la signature de la présente délibération.

**Adopté**

5 voix pour  
X voix contre  
X abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 5  
Membres votants : 5

Le Président,

  
Stéphane ARTANO.



SAINT-PIERRE et MIQUELON  
Reçu à la Préfecture  
Le ... 05 JUIN 2009 ...

